



Coalition Eau Secours !
québécoise pour une gestion responsable de l'eau



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Centrales hydroélectriques privées :

Le gouvernement part en marche arrière

Montréal, le 15 mars 2002 – Alors que le gouvernement annonce lors de la Journée internationale contre les barrages d'offrir 14 sites aux promoteurs pour construire de petites centrales privées, le vaste mouvement d'Adoption de rivières pour faire barrage aux barrages se réjouit néanmoins du retrait temporaire de 22 sites. Ce mouvement, fort de 91 groupes (plein air, tourisme, environnement, syndicats, groupes sociaux et culturels) et de l'appui de 32 artistes et personnalités, interroge néanmoins le bien-fondé d'abandonner encore aux appétits des promoteurs privés, 14 sites sur 12 rivières !

« Abandonner », pour quelques mégawatts, des sites patrimoniaux aussi précieux que le Canyon de la Sainte-Anne près de Québec et la Sault-aux-Cochons, ainsi que plusieurs rivières à saumons, lieux uniques de ressourcement et de développement récréotouristique, image même du Québec, constitue un manque de perspectives et de cohérence qui étonne. Cela va à l'encontre même de la déclaration de la ministre déléguée à l'Énergie, Rita Dionne-Marsolais du 8 février dernier, qui déclarait alors qu'Hydro-Québec devrait encourager les économies d'énergie plutôt que de construire des barrages. Comme de nombreux éditorialistes l'on alors souligné, la Ministre avait raison de vouloir diversifier les choix énergétiques « verts », allant des « négawatts » à l'éolien, au solaire, etc. Or, un mois plus tard, elle ne considère plus ces alternatives, où le Québec connaît un retard notable, en acceptant qu'on sacrifie une première série de sites, à des promoteurs privés, qui bénéficieront d'avantageux contrats de vente à Hydro-Québec pendant 25 ans. Ce recul face à la diversification d'énergies vertes, augure mal quant au recours à des énergies polluantes, comme les centrales thermiques, auquel tous les groupes environnementaux, ainsi que ce large mouvement d'adoption de rivières, ne peuvent que s'opposer.

Extrêmement soucieux d'une réelle consultation des citoyens, en région tout comme au plan national, ce vaste regroupement s'étonne également des propos du ministre Gendron qui affirme que la liste des sites retenus a été établie à partir « *des projets qui ont reçu un fort appui dans leur milieu !* Or, La liste contient plusieurs sites qui ont été fortement contestés par la population : entre autres, la Chute du Neuf sur la Batiscan où le groupe de citoyens Chute-libre est actif depuis un an, et deux chutes sur la rivière Aux Rochers où le Comité de citoyens de Port-Cartier mène une lutte intense, fort d'une pétition de 1 300 noms.

De plus, la majorité des sites n'a pas fait l'objet de consultation publique auprès des citoyens. Quand, comme à la MRC Maria-Chapdelaine où deux soirées de consultations publiques ont été tenues, il est éloquent de constater que des 28 mémoires déposés, 27 s'opposaient à la construction de centrales privées. Dans tous les autres cas où il n'y a pas eu de processus large et ouvert de consultation publique, comment le Ministre peut-il affirmer que le « milieu » est d'accord ? Rappelons, par ailleurs, que l'eau et les rivières sont un bien commun, qui appartient à toute la collectivité. Comment définit-on alors « le milieu » ? N'aurait-il pas alors été plus sage de suivre la recommandation de la Commission Doyon à l'effet de tenir des audiences globales dites génériques afin d'évaluer l'opportunité même d'un tel programme ?

Les ministres déclarent aussi avoir reçu les avis, parfois « préliminaires », du ministère de l'Environnement, de la Société de la Faune et des Parcs, du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ainsi que du ministère de la Culture et des Communications, qui leur ont permis d'identifier les conséquences des projets. Tourisme Québec n'a cependant pas été consulté. « Nous demandons que ces informations soient accessibles, afin de permettre à la population d'évaluer, en toute transparence, la valeur des sites retenus ainsi que ceux qui ne l'ont pas été. Nous craignons en effet, que tôt ou tard tous ces sites soient remis sur le marché » déclare Louise Vandelac, porte-parole des cinq organismes qui pilotent l'opération « Adoptez une rivière » : Aventure Écotourisme Québec, la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau - Eau Secours!, la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN).

« Est-ce que les sites qui viennent d'être retirés pourraient réapparaître après les prochaines élections ? Est-ce que le gouvernement a décidé de suivre la stratégie suggérée par Jacques Gauthier, président et chef d'exploitation de Boralex, « d'y aller lentement mais sûrement » afin de ne pas alerter les écologistes ? » soupçonne pour sa part Paul Piché.

La Fédération québécoise des municipalités se réjouit d'ailleurs de la décision gouvernementale de faire ce « pas », laissant comprendre qu'il y en aurait d'autres. Elle louange également le recours à des centrales dites « au fil de l'eau ». Or de telles centrales assèchent aussi les rivières et elles inondent aussi la section amont de la rivière, créant un réservoir. Des photos éloquentes sont disponibles sur demande ainsi que sur le site d'Eau Secours !

Les 32 artistes et les 91 groupes, dont la liste est en annexe, qui ont à ce jour adhéré au Plaidoyer pour des rivières libres demandent au gouvernement de mettre fin à ce programme de « destruction durable ». Ils demandent à la Ministre déléguée à l'Énergie, Mme Rita Dionne-Marsolais, de s'engager dans la voie de l'économie d'énergie, comme elle le mentionnait dans l'article paru le 8 février dernier dans Le Devoir.

Pour adopter une rivière ou obtenir plus d'information sur « Adoptez une rivière », visitez : www.eausecours.org ou composez le (514) 281-1018.

Renseignements : Louise Vandelac ou Paul Piché
(514) 281-1018
(514) 987-3000 p. 4307#